

Compte rendu Sommaire
Réunion du comité syndical
Séance du 14 décembre 2016.

Date de convocation
07/12/2016

Nombre de Membres:

En exercice: 20
Présents : 12
Ayant donné procuration: 3
Absents excusés : 5
Absent : 0

L'an DEUX-MILLE-SEIZE, le QUATORZE du mois de décembre, à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du syndicat mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents: MM. CORRADI, DROUIN, FOURNIER, FREYBURGER (à partir du point 2), GIRARD, HENRY, MAHLER, MATELIC, MULLER, MUNIER, NOBILE (à partir du point 2), SADOCCO (à partir de 18h15), TURCK, TUSCH et WAGNER.

Membres absents ayant donné procuration :

M. BOLTZ à M. FOURNIER
Mme LAPOIRIE à M. MAHLER
Mme LOMBARDI à M. MUNIER

Absents excusés : MM. ABATE, FREYBURGER (point 1), NOBILE (point 1), OCTAVE, ET SADOCCO (DU POINT 1 A 3),

Absent : néant

Le 14 décembre 2016, à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne s'est réuni à Rombas, au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal du comité syndical du 13 septembre 2016,
- **DECIDE** d'engager les études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté sur le site « Les Portes de l'Orne Amont » (Moulin Neuf),
- **DECIDE** de soumettre à la concertation des administrés, des associations locales et des autres personnes concernées, ces études pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes :
 - Un dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux sièges des deux intercommunalités concernées (CCPOM et CCRM), ainsi que dans les trois communes concernées (Amnéville, Rombas, Vitry-sur-Orne),
 - Une réunion publique se tiendra dans chacune des intercommunalités concernées (CCPOM et CCRM),
 - Des articles seront publiés sur le site internet du projet, ainsi que dans les publications des deux intercommunalités concernées (CCPOM et CCRM) et/ou la presse locale,
 - Une exposition permanente se tiendra dans la Maison du projet, ainsi qu'au siège des intercommunalités (CCPOM et CCRM), et sera accompagnée d'un registre destiné à recevoir les questions, remarques ou contributions du public.
- **DECIDE** de tirer le bilan de la concertation par délibération du comité syndical,
- **S'ENGAGE** à ce que la présente délibération fera l'objet de toutes les mesures de publicités et de transmission prévues au Code Général des Collectivités territoriales.

- **DONNE** son accord pour la passation d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, rue Robert Blum, 54 701 PONT-À-MOUSSON Cedex, pour la constitution d'un groupement de commande pour mener à bien l'opération de requalification paysagère,
- **DECIDE** que le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne sera coordonnateur du groupement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce groupement de commande,
- **DONNE** son accord pour que le groupement prenne fin, de fait et sans autre formalité, à l'échéance des marchés dont il aura assuré la passation
- **DECIDE** de mettre en œuvre une étude de reconversion de l'ancien bâtiment locotracteur en fonction des caractéristiques du bâtiment, des contraintes techniques et économiques ,
- **DECIDE** de passer une convention avec L'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour la réalisation de cette étude, afin de définir les modalités de collaboration entre le Syndicat Mixte et l'EPFL, à savoir :
 - o Financement de l'étude par EPFL (au titre de la politique régionale de traitement des friches et des sites et sols pollués) à hauteur de 80%, soit 64 000 € TTC ;
 - o Financement de l'étude par le Syndicat Mixte : à hauteur de 20% soit 16 000 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à passer avec EPFL,

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30.

Fait à Rombas, le 20/12/2016

Affiché le 21/12/2016

Le Président,



Lionel FOURNIER